

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 7 Février 1994

Décret N° 25 /MFPRA/DGFP/DGCA
portant promotion au titre de
l'année 1990 de certains fonction-
naires des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Techni-
ques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

VISAS :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
Vu le Décret 60/90FP du 3 Mars 1960 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des Services
Techniques ;
Vu le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 re-
latif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 65/170/FP du 25 Juin reglemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/170 du 31 Décembre 1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/
FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires
des Fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 détermi-
nant le circuit d'approbation des actes relatifs aux inté-
grations, avancements et révisions des situations admini-
stratives des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 por-
tant déblocage des effets financiers des avancements et
révisions des situations administratives ;

Vu le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 por-
tant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 93/318 du 24 Juin 1993 por-
tant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 por-
tant organisation des intérimaires des Ministres ;

D.G.C.F.

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 94-25 /MFPRA/DGFP/DGCA du 07-
Février 1994 portant inscription aux tableaux d'avancement
au titre de l'année 1990 de certains Ingenieurs d'Agric-
ulture des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Agriculture).

DECRETE

.../...

Article 1er.- Sont promus au 2° échelon du grade d'Ingénieur en Chef au titre de l'année 1990, indice 1680, les Ingénieurs d'Agriculture de 9° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) dont les noms suivent ACC= néant.

- LOUFUOAH-POMO (Marie Joseph) pour compter du 16 Mai 1990
Brazzaville
- KENGA (Dominique) pour compter du 27 Octobre 1990
Brazzaville

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /- 2

Brazzaville, le 7 Février 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO. /-


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

- JORC.....1
 - DGFP/DGCA.....4
 - DGB/DGSE.....4
 - DAAFJP/MAE.....2
 - SGG/BC.....2
 - Intéressés.....2
- X